NOTE D'INFORMATION

TWIN SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
TWIN CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26120 en date du 22/05/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **TWIN CAPITAL GESTION** sise à **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City.représentée** par **Monsieur MELLOUK Mounir** en sa qualité de **Président Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

TWIN CAPITAL GESTION
Imm. A1 Rés. Ryad Anfa Bd.
Omar El Khiam 4ème Etg
Bur. 42 - Casa - IF 37550698
ICE : 002313600000005

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ISH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **TWIN SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000300071**
- Date et référence de l'agrément : **01/04/2026, GP26048**
- Date de création : **21/04/2026**
- Siège social : **Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **TWIN CAPITAL GESTION**
- Etablissement dépositaire : **CDG sis à Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté **par Monsieur Adnane CHEKLI, Directeur du Pôle Mobilisation de l'épargne de la branche Epargne prévoyance de la CDG**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
TWIN CAPITAL Gestion	Hasnaa FARSI	05 20 32 32 11 06 33 53 05 91

- Commissaire aux comptes : **N.AMAR Audit & Consulting "N2AC"** représenté par **Nawfal AMAR.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1,1**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **MBI Global (Moroccan Bond Index) publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'assurer un rendement stable et optimal dans le cadre de l'orientation de placement arrêtée d'un commun accord conformément aux contraintes d'investissement citées dans la convention de gestion. Les placements sont orientés vers les produits de taux. La gestion du portefeuille est organisée autour d'une politique de placement annuelle, décidée d'un commun accord, sur la base des analyses économiques et financières du gestionnaire, ainsi que sur la base de ses prévisions sur les marchés de taux et actions et de son expertise. La politique de placement fixe pour l'année les indicateurs de gestion et de suivi du portefeuille. Etant entendu que cette politique peut être modifiée ou adaptée par le Comité d'investissement. L'objectif étant de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP, investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors parts ou actions d'OPCVM Obligations et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créance. Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain ;**
 - **Obligations privées ;**
 - **Titres de créances négociables: Bons de Sociétés de Financement, billets de trésorerie, Certificats de Dépôt ;**
 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur ;**
 - **Actions ou parts d'OPCVM dans la limite de 20% de son actif net ;**
 - **Titres émis par les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) ;**
 - **Parts des organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;**
 - **D.A.T d'une durée qui ne peut excéder 12 mois.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels (Caisse Nationale de sécurité social)**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès visa de la Note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, tous les jours, ou si celui-ci est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat: **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat seront affichées dans les locaux de la société de gestion le premier jour ouvré suivant leur détermination. Elles seront également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par TWIN CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 du jour de calcul de la valeur liquidative et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **NEANT.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **NEANT.**

 - Cas d'exonération :
 - **NEANT.**

- Frais de gestion :
 - **0,05% Maximum HT. Le calcul et provisionnement des frais de gestion à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par TWIN CAPITAL Gestion, détenues en portefeuille. Ils sont débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion TWIN CAPITAL GESTION	Les frais de gestion revenant à TWIN CAPITAL GESTION sont composés d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais Commissaire aux comptes	20 000 MAD HT
Frais Maroclear (trimesriel)	Selon les conditions en vigueur
Frais Maroclear (Annuel)	3 600 DH HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais de l'AMMC	0,025% (HT)
Frais du Dépositaire	0,015% (HT)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

SH